

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES LOISIRS UTILISÉS DANS LES MUNICIPALITÉ LIMITROPHES

Reçu de l'activité jointe à la demande

### IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Prénom		Adresse	
Nom		Ville	
Téléphone		Code postal	
Cellulaire			
Courriel		Signature	

### IDENTIFICATION DES PARENTS POUR LE PARTICIPANT MINEUR

Je désire que le chèque de remboursement soit fait au nom de    mère    père    les deux parents (le montant / en 2)

Nom de la mère	
Adresse complète	
Nom du père	
Adresse complète	

### IDENTIFICATION DE L'ACTIVITÉ

Nom de l'activité			
Nom de la ville		Date de l'activité	
Montant de l'activité		Montant remboursable selon subvention	

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Sont admis au programme uniquement les résidents permanents de la Municipalité de Rougemont;
- Une subvention de 40% des frais d'inscription jusqu'à concurrence de 250\$ pour les résidents de 0 à 18 ans et de 20% jusqu'à concurrence de 100\$ pour les adultes sera attribuée par année;
- Seront admissibles au programme de subvention, les activités sportives ou culturelles offertes dans les programmations saisonnières du bulletin des loisirs de la Municipalité de Rougemont.
- Seront également reconnues et admissibles à la politique de subvention les activités aquatiques (piscine) et sur glace (arène) organisées par les villes de Granby, Saint-Césaire, Marieville et Saint-Jean-sur-Richelieu.
- Les activités reconnus admissibles à la politique de subvention devront être présentées dans les programmations officielles des loisirs des municipalités mentionnées ci-dessus.
- Toutes les activités sont sujettes à l'approbation de la municipalité;

### RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

DATE DE REMBOURSEMENT	
MONTANT REMBOURSÉ	
SIGNATURE	